NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

71 Nº 2 1949

Le problème des prières inexaucées

René THIBAUT (s.j.)

p. 152 - 161

https://www.nrt.be/es/articulos/le-probleme-des-prieres-inexaucees-2727

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

LE PROBLEME DES PRIERES INEXAUCEES

Ce problème existe en tout temps, mais, en ces temps de misère, il devient pour beaucoup d'âmes une terrible épreuve dont, malheureusement, elles ne sortent pas toujours à leur avantage. On a beau leur proposer la grâce suprême d'abandon (1) : elles s'en défendent comme d'une tentation de mettre en doute l'infaillible promesse de Jésus-Christ : « Tout ce que vous demanderez avec foi dans la prière, vous l'obtiendrez » (Mt. XXI, 22), ou bien elles succombent en effet à la tentation et elles répètent le lamentable aveu d'Ernest Hello : « Le souvenir de mes prières non exaucées arrête en moi l'essor d'une nouvelle prière » (2). En dehors de l'incrédulité commode, n'y aurait-il pas d'autre solution que l'abandon héroïque ou le quiétisme paresseux?

Déjà, au cours de l'avant-dernière guerre, la question avait provoqué, dans le monde anglo-saxon, une réponse variée à l'infini, mais qui se ramenait en somme à la distinction entre les vues de Dieu, infiniment hautes et saintes, et nos courtes vues, trop souvent rivées à la terre : « Dans cette lutte entre Dieu et l'homme se trouve la raison de nos impuissances et de nos déceptions » (3). C'était reconnaître au fond que « la prière toujours exaucée est celle où l'homme, sans nulle réserve, s'abandonne à Dieu ». Mais, si l'abandon est « le plus beau présent que Dieu puisse nous octroyer » (4), à quoi tend la promesse du Fils de Dieu et pourquoi persévérer dans la prière jusqu'à l'exaucement et surtout de quel droit importuner Dieu et le forcer en quelque sorte à faire notre volonté ? Vous qui prétendez qu'il n'y a rien au-dessus de l'abandon, écoutez ce commentaire de l'évangile : « Sur le cœur de Dieu, comme sur le cœur de l'homme, l'importunité à une certaine dose devient insupportable ; c'est le moment précis où elle devient irrésistible... L'importunité est le secret de la victoire. Jésus la canonise en en faisant la règle de la prière... Si l'importunité n'est pas une vertu morale, *l'Ami importun* l'a érigée au rang des vertus théologales et divines. Car cette effronterie, dont parle Calmet, est en réalité le sommet de la foi, de l'espérance et de la charité » (5). Saint Philippe Néri ne craignait pas de « forcer Dieu » et les miracles qu'il obtenait ainsi prouvent que Dieu ne trouve pas mauvais qu'on lui fasse violence (6). Est-ce que la prière confiante ne

(1) Cfr P. Dohet, *L'irréprochable Providence,* p. 34.
(2) Guilloux, *Les plus belles pages d'Ernest Hello,* Paris, 1924, p. 17.
(3) A. d'Alès, *Une enquête sur la prière, Etudes,* t. 173, 1922, p. 412.
(4) J. Ancelet-Hustache, *Spiritualité pour les temps de misère,* Paris, 1942, p. 36.
(5) Buzy, *Les Paraboles,* 1932, p. 597.
(6) Ponnelle et Bordet, *Saint Philippe Néri et la société romaine de son temps (1515-1595),* Paris, 1928, pp. 530 s.

serait pas l'arme toute-puissante dont la divine Miséricorde a voulu munir notre faiblesse contre les exigences de la Justice ou les réserves de la Discrétion ?

Gardons-nous de rogner, si peu que ce soit, l'immensité de la divine promesse. La peur des déceptions est mauvaise conseillère ; une sagesse qui tremble éclaire mal. A l'universelle efficacité de la prière confiante garantie par Notre-Seigneur, les restrictions, s'il en est, ne peuvent se tirer de l'expérience toujours sujette à caution, mais seulement de l'évangile même ou de la raison éclairée par la foi. Le commentaire traditionnel est ici d'un mince secours, car l'accord n'existe nulle part, ni chez les exégètes, ni chez les théologiens, ni chez les ascètes, ni même parmi les saints. On nous excusera de ne pas adopter purement et simplement l'opinion du Docteur Angélique. Les quatre conditions qu'il requiert : *necessaria ad salutem, pie, perseveranter, pro se* veulent manifestement prévenir le moindre échec inexplicable. Louable intention, mais peut-être un peu trop prudente. Mieux vaut sans doute y aller plus rondement. L'universelle efficacité de la prière confiante n'est pas telle qu'*en aucun cas* Dieu ne puisse refuser ce qu'on lui demande : il est clair *a priori* que le bon plaisir divin prime toute prière, mais ce bon plaisir est *régulièrement* de ne rien refuser sans raison grave.

Ainsi donc, sauf le cas exceptionnel d'une inspiration particulière, personne n'a le droit d'être *absolument* sûr d'obtenir exactement ce qu'il demande, à moins qu'il ne demande une grâce nécessaire à son propre salut avec une confiance filiale et une persévérance vertueuse. Ce cas extrêmement favorable ne saurait épuiser toute la promesse du Christ. Joint au cas d'une inspiration particulière, il ne l'épuiserait pas encore. Les deux ensemble ne concernent que l'infaillibilité *absolue*. Or l'infaillibilité *relative* de la prière n'est aucunement à dédaigner. Et c'est bien celle-ci, pensons-nous, que Notre-Seigneur veut nous inculquer en insistant comme il le fait. Car c'est uniquement la relative, et non l'absolue, qui recevra parfois le démenti de l'expérience. Il importe que nous sachions d'avance que ce démenti ne doit nullement ébranler notre confiance, mais l'affermir au contraire : si notre Père céleste nous refuse le pain que nous demandons, ou l'œuf ou le poisson, c'est que pour nous ce pain est un caillou, cet œuf un scorpion, ce poisson un serpent. Le refus est une marque de bonté. Nous avons donc la certitude que Dieu ne nous exaucera pas en mal comme en bien, et nous pouvons dès lors formuler nos demandes sans multiplier les précautions comme faisaient les païens.

Encore faut-il que l'infaillibilité relative ne soit pas *exceptionnelle*. L'expérience bien faite doit répondre habituellement à notre attente confiante. Un bon père ne déçoit pas à plaisir les prières de ses enfants. Suffit-il de dire qu'à défaut de la grâce sollicitée nous en obtiendrons une meilleure ? D'abord, sur quoi fonderait-on cette assu-

rance ? Ensuite, la substitution même avantageuse ne s'expliquerait pas sans raison grave, et cette raison qui rendrait compte de la substitution rend compte du refus sans qu'il soit besoin d'y ajouter quelque chose. La seule grâce meilleure qu'on ait le droit d'escompter en ce cas, c'est la résignation joyeuse qui vaudra toujours mieux que la faveur refusée.

Quelles sont les graves raisons que Dieu peut avoir de ne pas exaucer nos prières ? Distinguons bien d'abord les refus *temporaires* et les refus *définitifs*.

I. *Raisons des refus temporaires.*

Notre-Seigneur n'a aucunement promis en tout cas, ni même en général ou en règle, l'exaucement *immédiat*. Selon saint Luc (XVIII, 1), il a même explicitement recommandé de prier toujours et sans se lasser. La persévérance serait impossible, si les délais n'y donnaient lieu. Or la persévérance vertueuse, qui s'oppose à l'obstination, n'est-elle point la plus belle manifestation de la foi ou de la confiance ? On comprendrait que Dieu différât de nous exaucer *visiblement* pour nous permettre d'affirmer davantage cette attitude filiale, qui donne à la prière tant de puissance sur son cœur. Cette raison suffirait à elle seule, mais le plus souvent il y a autre chose.

Il y a surtout qu'un exaucement *visible et immédiat*, s'il était la règle, aurait tôt fait de rendre superflues et la promesse du Christ et la confiance en Dieu. Nous ne saurions attendre l'effet de nos prières comme nous attendons les conséquences naturelles de nos volitions. A moins d'être paralysés, nous déclenchons à volonté nos gestes corporels : opérant de la même façon, le recours à Dieu cesserait d'être méritoire. Evidemment Notre-Seigneur n'a pas voulu cela. Et c'est en prévision des délais inévitables qu'il a tellement insisté sur l'efficacité de la prière.

Ces délais nécessaires se justifieront d'ailleurs dans la plupart des cas par d'autres raisons encore. Pour les dons visibles (ce sont les seuls qui font parler de délais), nous sommes rarement disposés à les recevoir tout de suite. A les recevoir avec profit, bien entendu. Plus nous avons hâte d'en jouir et plus un certain retard est de mise pour modérer notre ardeur naturelle. Il y a des faveurs que le bon Dieu ne peut accorder impunément, c'est-à-dire sans nous nuire, aussi longtemps que nous n'en sommes pas détachés. Comment Dieu pourrait-il donner à l'ambitieux les honneurs qui le perdront, au malade la santé dont il abusera, et ainsi du reste ? Ici le délai est un refus, mais le refus n'est pas définitif. Sainte Thérèse disait à un prêtre qui postulait une prélature : « Vous l'obtiendrez quand vous cesserez de la désirer » ! Quand la guérison fait peur à l'infirme, parce qu'il y voit une obligation de vivre moins commodément, alors sa prière ne réclame

plus de délai, mais alors aussi elle devient moins pressante et se mue peu à peu en résignation !

Pour les dons visibles encore, les délais seront souvent nécessaires afin que l'exaucement se produise sans miracle. Dieu *discret* ne fait pas de miracles quand il y a moyen de nous exaucer autrement, selon le cours naturel des choses ou par des coïncidences providentielles qui respectent la liberté humaine et le jeu des causes secondes. Le temps requis de la sorte peut être abrégé par nos instances et plus encore par nos efforts personnels dans le sens de l'exaucement, selon l'adage : Aide-toi, le Ciel t'aidera. Saint Antoine de Padoue exauce plus vite les chercheurs diligents que les négligents ! Dieu ne se fera jamais le complice de notre paresse ou de notre lâcheté. L'examen particulier, cher à la spiritualité ignatienne, est la condition irremplaçable de tout progrès rapide. On sait qu'il joint l'effort intense à la prière confiante. C'est une arme dirigée à la fois contre le quiétisme et le pélagianisme.

En somme, les délais ne font pas plus difficulté que la nécessité de la demande elle-même. Dieu fait attendre ses bienfaits pour les mêmes raisons qu'il les fait demander au lieu de les donner spontanément. Il veut que nous méritions et que là où le mérite est au-dessus de nos forces nous priions, parce qu'il ne lui plaît pas d'opérer seul ce qu'il peut accomplir avec nous, afin que notre joie soit parfaite. La demande est la forme de coopération la plus naturelle, la plus universelle, la plus facile, la plus féconde.

Comme la demande, les délais purifient nos désirs et les élèvent. Nous gagnons beaucoup à ne pas être exaucés tout de suite. Trop souvent les besoins inférieurs étouffent les désirs supérieurs. Si Dieu nous contentait immédiatement, nous serions comblés de menus dons et privés des plus riches grâces. Il exige donc que nous promouvions en demandes ces besoins inférieurs afin que nous donnions ainsi le jour aux désirs étouffés. C'est un fait que la demande instante et prolongée des biens visibles, en rapprochant notre âme de Dieu, l'éveille de plus en plus et la rend attentive au Souverain Bien. En postulant avec eux les choses terrestres, l'Église apprend à ses enfants à désirer les choses célestes. Mais il faut, pour le succès de cette divine pédagogie, il faut que l'exaucement tarde plus ou moins, jusqu'à ce que nous fassions nôtre la règle providentielle : « Cherchez d'abord le règne de Dieu, le reste sera donné ensuite » (Mt. VI, 33).

Comme la demande, les délais font apprécier les dons de Dieu ; car ce que nous recevons sans l'avoir demandé ou sans insister nous semble avoir moins de prix. « Si j'étais venu plus tôt, dit Notre-Seigneur à Suso, tu n'aurais pas assez profondément senti combien je suis bon » (7). Demande et délais mettent aussi en évidence la gratuité

(7) Suso, *Livre de la Sagesse éternelle*, chap. I.

du don. Ils préviennent l'ingratitude qui nous ferait considérer comme un dû les bienfaits de Dieu. Mais n'allons pas croire que notre Père soit un bienfaiteur dur à la détente ou qu'il répande plus volontiers les moindres faveurs que les grandes. Au contraire, Dieu est incomparablement plus prompt à donner que nous à recevoir, et ce sont les plus riches grâces qu'il offre de préférence. Malheureusement il trouve peu d'âmes capables de les recevoir ou assez courageuses pour les accepter.

Comme la demande, les délais ou, plus exactement cette fois, la persévérance dans la demande, ont pour fin de réaliser la condition fixée de toute éternité sans laquelle la Discrétion divine ne sortira pas de sa réserve. Il faut que nos prières instantes fassent violence à Dieu pour que lui-même consente à faire violence, par le miracle physique ou moral, au cours naturel des choses ou au libre arbitre des hommes. Seuls les saints ont assez de confiance pour arracher à Dieu du premier coup ces gestes que, spontanément, il ne fait que pour des raisons extrêmement graves. Les croyants ordinaires devront suppléer au défaut d'intensité de leur foi par une persévérance héroïque, qui sera pour notre Père céleste une raison de les exaucer supérieure à toutes les raisons qu'il aurait de refuser. La foi de Marie aux noces de Cana a triomphé plus vite des répugnances de Jésus que la foi de la Chananéenne, mais, pour l'humble étrangère comme pour sa Mère bien-aimée, le Christ est sorti de sa réserve avant le temps. Sans la persévérance, le refus provisoire dans les deux cas serait devenu définitif.

II. *Raisons des refus définitifs.*

Par notre faute un refus provisoire devient définitif, quand nous renonçons prématurément à espérer l'exaucement. Savoir attendre est inséparable de la confiance sincère. Le défaut de persévérance dénonce la mauvaise qualité de la foi. Mais faudra-t-il donc persister indéfiniment dans nos demandes sous peine de manquer de confiance en Dieu ? Non pas indéfiniment, mais jusqu'à l'exaucement ou jusqu'au refus définitif. L'exaucement se constate aisément pour les grâces visibles. Il arrive pourtant que l'on soit exaucé visiblement sans le savoir et qu'on demande ce qu'on possède, comme l'Apôtre Philippe qui suppliait Jésus de lui montrer le Père : « C'est précisément ce que je fais depuis notre première rencontre », répond le bon Maître (Jn. XIV, 9). Pour les grâces invisibles, comme, par exemple, la délivrance d'une âme du purgatoire, on ne présumera jamais le refus, mais bien les délais, et on persévérera aussi longtemps que, devant Dieu, on jugera raisonnable de persévérer. La seule difficulté est de savoir quand le refus d'une grâce visible ne laisse aucun espoir d'exaucement.

Les sœurs de Lazare avaient demandé à Jésus la guérison de leur

frère. En le laissant mourir, le Christ avait bien l'air de refuser définitivement la grâce délicatement sollicitée. En réalité, il n'avait permis la mort du malade que pour le ressusciter. Marthe et Marie ont été finalement exaucées parce qu'elles ont, malgré l'événement contraire à leurs vœux, continué à espérer et à prier. En règle toutefois, l'événement peut être considéré comme manifestant un refus définitif quand il contredit notre demande. Généralement la mort du malade ou sa guérison mettront pareillement un terme aux prières qui visaient son retour à la santé.

La longueur des délais à elle seule ne sera jamais la preuve d'un refus définitif. Sainte Julienne est poursuivie par une vision symbolique qu'elle comprend seulement après vingt ans (8). « Dieu, dit saint Philippe Néri, donnera tout d'un coup ce qu'il a différé des dizaines d'années » (9). L'*Adveniat regnum tuum*, s'il vise, comme plusieurs Pères de l'Église l'ont cru, le retour glorieux de Jésus, ne sera exaucé qu'à la fin des temps. C'est seulement au dernier instant de leur vie que l'oraison jaculatoire des premiers chrétiens : *Marâna thâ* (Seigneur viens) fut proprement exaucée. Tant qu'il y a espoir, la persévérance est bonne.

Il est néanmoins nécessaire de se mettre en garde contre l'obstination. Quand la grâce sollicitée en vain nous est naturellement chère, nous n'écoutons pas volontiers l'avertissement intérieur qui, de la part de Dieu, nous invite à élever plus haut nos désirs. Les saints, eux, sentent tout de suite que leur demande ne plaît pas à Dieu : « Si Dieu a des raisons de résister à la prière, constate saint Philippe Néri l'âme est mal à l'aise et ne peut pas prier » (10). Les âmes vulgaires ont besoin d'un signe extérieur. Ce sera d'ordinaire le dépit ou l'impatience volontaire. La bonne persévérance est humble et douce et, même en forçant Dieu, elle veut lui faire plaisir.

Il arrivera donc que, soit l'événement contraire à nos demandes, soit l'impatience ou la lassitude, nous persuadent que le refus de Dieu est définitif. Sera-ce toujours la preuve que la foi nous a manqué ? Non, car alors le refus ne serait que provisoire dans le cas du découragement. Peut-être, en effet, la foi a-t-elle manqué, mais le refus définitif s'explique généralement par une raison plus profonde.

Plus souvent que nous ne pensons, nous demandons à notre Père céleste des faveurs qu'il ne pourrait nous accorder sans nuire à nos véritables intérêts. Parfois, sans doute, la prière persévérante enlève progressivement la part dangereuse du don sollicité, mais elle ne fera pas d'ordinaire que le caillou se mue en pain, ni le scorpion en œuf, ni le serpent en poisson. Il est généralement plus digne de Dieu de changer nos dispositions et de nous ouvrir les yeux par un refus mi-

(8) Plus, *Mon Oraison*, 1936, p. 274 s.
(9) Ponnelle et Bordet, *Saint Philippe Néri*, Paris, 1928, p. 531.
(10) *Ibidem*.

séricordieux. Nos illusions sont fréquentes et tenaces parce que nous jugeons la valeur des choses en préférant le temps à l'éternité, l'apparence à la réalité, notre avantage individuel au bien commun. Même les grands saints ne savent pas toujours ce qui vaut mieux pour eux ou pour les autres. Il est bien rare qu'on ait le droit de prier sans condition tout au moins implicite. Les refus divins sont de précieuses leçons. On en trouve de nombreux exemples dans les évangiles et la vie des saints.

Jésus refuse aux pharisiens le signe du ciel qui les eût aveuglés davantage ; il refuse à ses « frères » la manifestation prématurée qui eût bouleversé le plan providentiel et à la foule qui veut le faire roi une complicité contraire à sa mission ; il refuse à Hérode les vains prodiges qu'attendait stupidement l'assassin de Jean-Baptiste ; il n'accorde pas la grâce de le suivre à tous ceux qui se présentent, pas même au possédé guéri à qui il octroie un don meilleur pour ses compatriotes, sinon pour lui personnellement ; à Marthe même il oppose un refus instructif quand cette femme active prétend arracher sa sœur à la vie contemplative.

Si Thomas a obtenu l'apparition qu'il exigeait, ce fut à la prière des autres Apôtres. Il eût mieux valu pour l'incrédule croire avant d'avoir vu. Pourquoi la leçon que le Christ a pris soin de formuler clairement à cette occasion a-t-elle été perdue pour tous ceux qui, au cours des siècles, ont demandé des visions au lieu d'une augmentation de foi ? Tel Ernest Hello qui se croyait « constitué dans la nécessité absolue de voir », « qui veut absolument et éperdument voir, voir, voir sur la terre ce qu'il a demandé », qui ose écrire : « Je meurs de l'absence de signes ; il me faut des faits, des faits évidents, palpables, sensibles, grossiers et actuels » (11). A la fin de son *Histoire du Christ*, étrange conclusion, Papini réclame aussi le déchirement du voile de la foi, non point la Parousie glorieuse, mais une apparition publique éphémère ! Notre-Seigneur a condamné d'avance ces demandes incongrues : « Un temps viendra où vous désirerez voir un jour du Fils de l'homme, et vous ne le verrez point » (Lc. XVII, 22). Il n'y aura pas d'apparition publique de Jésus ressuscité avant le dernier jour.

Il y a des illusions plus subtiles que cette soif de vision dans le temps. Le saint Curé d'Ars demanda un jour la grâce de connaître toute sa misère : Dieu la lui montra un instant afin qu'il se rendît compte de l'imprudence de son désir. Combien de grâces analogues, apparemment excellentes, Dieu nous refuse par pitié ! Ainsi Jacques et Jean n'obtinrent pas de siéger à la droite et à la gauche de Jésus crucifié : cette grâce fut offerte à deux larrons. Ah ! si les fils de Zébédée avaient su ce qu'ils demandaient, peut-être alors...

(11) Cité par Léon Bloy dans *Belluaires et Porchers*, 1923, pp. 206 s.

On ne doit pas s'étonner que les demandes indiscrètes demeurent sans réponse. Au disciple qu'il aimait particulièrement Jésus accorde ce qu'il refuse au chef des Apôtres. C'est saint Jean lui-même qui s'est plu à noter la différence (Jn. XXI, 20-22). Les minimes faveurs ne sont dignes de Dieu qu'à l'égard de ses amis intimes, parce que ceux-ci considèrent moins le don que l'amour qu'il signifie. Salluste dit de César qu'il ne refusait rien qui fût digne d'être donné. « C'est insulter un prince que de lui demander des présents mesquins » (12). Le refus est alors une invitation à demander davantage.

Venons-en aux cas embarrassants. Pourquoi le nier ? Nous savons par expérience que Dieu ne nous donne pas toujours la grâce sollicitée alors que, manifestement, elle nous est souverainement utile, sinon nécessaire, et ne compromet aucun bien majeur. Comment expliquer de pareils refus ? Il faut recourir à une disposition providentielle qui n'est pas une loi d'airain, mais une règle d'or : les dons de Dieu sont *indivisibles* et, pour en recevoir quelque chose, il est nécessaire d'accepter tout. En réalité, ce n'est pas Dieu, c'est nous qui refusons la grâce dont nous demandons seulement la part naturellement agréable en rejetant l'autre avec horreur. Par exemple, celui qui garde rancune au prochain sollicitera vainement jusqu'au bout le pardon de ses péchés. Ce cas typique est formellement prévu dans l'oraison dominicale : Pardonne-nous comme nous pardonnons. Ce n'est pas un cas isolé, loin de là. C'est la règle générale. Pour recevoir de Dieu non seulement le pardon mais n'importe quel don, il faut donner soi-même au prochain : Donnez et il vous sera donné (Lc. VI, 38). Quelle prière plus agréable à Dieu que l'appel à sa pitié ? Elle n'aura pas d'écho si nous-mêmes nous n'avons pas pitié des malheureux. Dieu est contraint, si l'on peut dire, par sa nature immuable, de nous traiter comme nous traitons les autres. L'amour que nous lui portons ne compte pas s'il n'est joint à l'amour que nous devons porter à nos frères. Ici le caractère indivisible du don divin ne fait pas l'ombre d'un doute.

Mais l'indivisibilité régit tous les bienfaits de Dieu. On n'obtient pas le salut éternel sans accepter les moyens d'y parvenir. S'il en était autrement, tous les hommes seraient sauvés. Maintenant le salut suppose la persévérance finale et celle-ci, la vigilance continuelle. Le pardon suppose la contrition, la contrition ne va pas sans le ferme propos et celui-ci exige la fuite des occasions prochaines du péché. On ne reçoit pas le don d'oraison quand on refuse la grâce du détachement ; car, comme le dit magnifiquement Tauler, « prétendre à la double jouissance de Dieu et des créatures, en pleurerais-tu

(12) Louis de Grenade, *Œuvres complètes*, tr. fr., Paris, 1868, IV, p. 176.

du sang, cela ne peut être » (13). Nous demanderions plus sincèrement le bonheur de voir Dieu face à face, s'il ne fallait pas mourir pour être exaucé.

Voici près de deux mille ans que le *Libera nos a malo* jaillit sans cesse des cœurs chrétiens : comment se fait-il que le mal continue à opprimer l'humanité après comme avant Jésus-Christ ? C'est que le mal dont le Sauveur est venu nous délivrer est d'abord le péché et seulement ensuite, pour autant que le péché soit enlevé, la souffrance. Or, si les hommes désirent ardemment ne plus souffrir, ils s'obstinent cependant à vouloir pécher, et ils rejettent ainsi la délivrance de la peine qui ne devient un mal que là où le péché ne la rend plus nécessaire.

Pourquoi Dieu ne nous force-t-il pas à renoncer au péché de façon à nous libérer également de la souffrance ? Il répugne à sa discrétion d'imposer ses bienfaits. Sans doute, sa miséricorde se plaît à frapper sans relâche à la porte de notre âme, mais non pas à forcer l'entrée. A quoi servirait-il à Dieu de pénétrer en nous malgré nous ? Nous l'expulserions, hélas, comme un hôte encombrant ! Sans doute encore, l'Église, deux fois l'an, fait dire aux prêtres : « *Ad te nostras etiam rebelles compelle propitius voluntates* » (14), mais si nous obtenons ainsi des grâces plus pressantes, il nous est toujours possible d'y résister ou de nous les dissimuler. La conversion miraculeuse de Saul n'eut pas lieu sans l'acceptation libre du pharisien foncièrement honnête. Là où le consentement fut refusé jusqu'au bout, l'invasion de la grâce n'eut d'autre effet que d'endurcir davantage le pécheur ou de muer son indifférence en haine et révolte. C'est bien pour prévenir ce déplorable échec, que Dieu ne secoue pas plus souvent ceux qui ne font pas attention à lui, et alors sa discrétion même est une forme de sa miséricorde. Il arrive qu'un zèle indiscret fasse plus de tort au pécheur que de bien. L'Apôtre de Vienne disait justement : « Mieux vaut parler du pécheur à Dieu que de Dieu au pécheur » (15).

A force d'instances ne pourrions-nous arracher à Dieu, non pas la conversion dont ceux pour qui nous prions ne veulent pas, mais des grâces temporelles qui prépareraient de loin ou de près cette conversion actuellement impossible ? Par exemple, une guérison miraculeuse, une délivrance inespérée, en ranimant la foi du pécheur endurci, pourraient amollir aussi sa résistance à la grâce du repentir. Dieu seul sait dans quelle mesure cette avance de sa part serait profitable ou nuisible. L'inefficacité de nos prières en ce cas n'est pas du tout la preuve d'une moindre bonté de Dieu.

---

(13) Cité par J. Baruzi, *Saint Jean de la Croix et le problème de l'expérience mystique*, Paris, 1924, p. 651.

(14) Secrète du samedi après le 4e dimanche du Carême et du 4e dimanche après la Pentecôte.

(15) Hofer, *Saint Clément-Marie Hofbauer*, 1933, p. 267.

Si notre Père céleste était moins bon, il nous exaucerait plus souvent. Ses refus, à celui qui croit, révèlent plus d'amour que les exaucements. La résignation chrétienne ne s'affirme point par la reconnaissance du souverain domaine de Dieu, mais par un acte de foi en sa paternité. Il ne faut pas croire que Dieu manifesterait davantage sa bonté en sauvant tous les hommes : l'enfer ne prouve pas moins sa miséricorde que sa justice. Introduits de force en sa présence, les damnés souffriraient beaucoup plus que repoussés loin de lui. D'ailleurs le Souverain Bien ne repousse les méchants que parce qu'il est infiniment bon : comment le Bien attirerait-il le mal sans cesser d'être le bien ?

Nos prières ne changeront point l'Immuable. Mais elles sont capables de nous rendre progressivement semblables à lui. Dieu, avons-nous dit, ne trouve pas mauvais que nous le forcions à sortir de sa réserve coutumière. Cela veut dire que notre prière confiante peut, comme notre effort personnel, hâter l'exaucement de nos désirs légitimes. Pourquoi Dieu trouverait-il mauvais de faire notre volonté pour le bien, alors qu'il ne refuse pas même pour le mal son concours ordinaire ? L'abandon des parfaits ne peut rien avoir de commun avec la paresse des quiétistes.

Le faux abandon méconnaît la Discrétion divine. Il veut uniquement laisser faire Dieu, alors que Dieu veut nous laisser faire, avec son concours ordinaire ou extraordinaire, tout ce que nous sommes capables de faire ainsi. Cette capacité est un don antérieur qu'il plaît à Dieu de faire fructifier. Le véritable abandon consiste donc à chercher loyalement ce que Dieu veut de nous et à l'accomplir généreusement. *Da quod iubes et iube quod vis* : tous les commandements, toutes les inspirations divines sont des promesses d'exaucement qui ne demeurent jamais sans effet, sinon par notre faute. Là où Dieu nous laisse libres, nous avons le droit d'écouter nos désirs personnels et de les promouvoir en prières confiantes. Seulement, notre confiance, pour être légitime, pour ne point dégénérer en présomption et s'achever en déception, doit se régler selon l'ordre providentiel : « Faites ma volonté connue, dit Dieu, et je ferai la vôtre ; soyez dociles à mes discrètes inspirations, et j'exaucerai vos plus secrets désirs ». Cela signifie : « Ne refusez pas les riches dons que je vous offre, et je ne vous refuserai pas les moindres faveurs que vous sollicitez ».

L'invariable explication des refus divins, c'est la rigide étroitesse de l'âme humaine que Dieu ne veut pas dilater de force au risque de la briser.

René THIBAUT, S. I.